

Maison des Maraîchers

La Métairie Neuve

44860 Pont-Saint-Martin

Tél. : +33 (0)2 40 89 79 54

maraichers.nantais@maraichersnantais.fr

Consultation PNACC

Objet : Cahier d'acteur de la Fédération des Maraîchers Nantais – consultation PNACC

Madame, Monsieur,

La Fédération des Maraîchers Nantais représente près de 200 entreprises, 2 050 emplois permanents, 5 250 emplois saisonniers hors muguet, et une production moyenne annuelle de 180 000 tonnes de légumes en primeur sur 4 700 ha dont 700 en cultures protégées et 155 en serres-verre.

Il y a un an, la Fédération des Maraîchers Nantais apportait sa contribution à la Consultation publique sur la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

Les sources de notre contribution au Plan National d'adaptation au Changement Climatique

Notre contribution s'appuie sur les sources suivantes :

- . 2020 Les nouvelles projections climatiques de référence Drias pour la Métropole – Météo France
- . 2020 IRRILOIRE – étude sur les possibilités d'évolution des pratiques d'irrigation chez les Maraîchers dans le contexte du réchauffement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau en Loire-Atlantique – DG-Eau, INRAE, DDTM
- . 2021 DataLab Climat – Ministère de la transition écologique
- . 2022 Rapport COPERNICUS European state of the climate
- . 2022 CLIMAT, CRISES : comment transformer nos territoires – CAMPAGNES – The Shift Project
- . 2022-2023 Rapports du GIEC régional Pays de la Loire
- . 2023 The Ipcc Sixth Assessment Report
- . 2023 Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan – France Agri Mer
- . 2023 Echanges extérieurs de légumes de la France – Agreste

L'adaptation au changement climatique des Maraîchers Nantais

La Fédération des Maraîchers Nantais suit les questions liées au changement climatique depuis des années. En 2020, elle a participé à une étude de l'INRAE pilotée par la DDTM de Loire-Atlantique intitulée « IRRILOIRE – étude sur les possibilités d'évolution des pratiques d'irrigation chez les Maraîchers dans le contexte du réchauffement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau en Loire-Atlantique ».

The Shift Project rappelle « L'exposition des territoires ruraux au changement climatique dépend de leur situation géographique. La perturbation du cycle de l'eau, les sécheresses les fragilisent particulièrement en raison de la prépondérance des espaces naturels et agricoles dont la vitalité dépend de l'accès à l'eau. Les paysages et les activités économiques associées risquent d'en être bouleversés » (page 9 Shift Project).

Il ajoute, « En raison de leur potentiel de puits de carbone (espaces naturels, terres agricoles et forêts), les territoires ruraux devront devenir des territoires absorbants plus de GES. La recherche d'une plus grande résilience sur tous les plans (alimentaires, énergétiques, etc.) ne devra pas se faire au détriment du rôle de fournisseur qu'ils continueront de jouer auprès des territoires urbains. ».

Le Shift estime que « *L'absence de coordination et de coopération sur les territoires risque d'exacerber les rivalités pour l'accès aux ressources. On parle de « mal-adaptation » pour qualifier les actions qui améliorent la situation d'un acteur au détriment des autres (...). Si la transition écologique doit être territorialisée, afin de tenir compte des spécificités de chaque territoire, une collectivité ne peut fixer seule ses objectifs, sans se soucier de sa contribution aux objectifs régionaux et nationaux.* » (Ibid. page 3)

- La Fédération des Maraîchers Nantais partage l'analyse du Shift Project. Celle-ci conforte le rejet de l'idée simpliste que l'agriculture serait le problème et qu'il suffirait de supprimer l'agriculture pour supprimer 55% des émissions de GES. Cette vision simpliste aggraverait la balance commerciale déjà déficitaire par des importations massives de Fruits & Légumes, masquerait des émissions de GES et d'eaux grises importées et serait peu regardante des conditions de travail dans certains pays par rapport à la réglementation française. L'objectif partagé est bien de réduire nos émissions de GES, d'adapter les ressources en eau et de soutenir un niveau fort de souveraineté alimentaire.

La relocalisation des productions maraîchères en fonction des atouts géo-climatiques des territoires et du savoir-faire local – le potentiel avéré de la Loire-Atlantique

Le Plan de souveraineté alimentaire lancé en mai 2023 fixe comme objectifs de gagner 5 points de souveraineté Fruits & Légumes dès 2023 et d'arriver à une hausse tendancielle de 10 points à 2035. Le « *taux de couverture de la consommation par la production nationale* » pour les légumes frais est de 67% en 2020, en baisse constante depuis 2004 où il était de 85% (*FranceAgriMer*). Pour rappel, en 2022, le solde des échanges Fruits et Légumes frais France-Autres-pays était déficitaire de 1 144 332 tonnes dont 245 000 de tomates et 90 000 de salades (*Agreste*).

Le GIEC régional des Pays de la Loire suggère ainsi « *d'agir au niveau des intrants par la baisse des importations agricoles, aussi bien pour les aliments que pour les intrants nécessaires à la production (engrais, phytosanitaires, fourrage...)* et, en parallèle, la relocalisation et la diversification des productions dans une logique de résilience alimentaire territoriale » (page 29 - 2^{ème} Rapport GIEC). Est ainsi esquissée la nécessité de compenser les productions légumières et fruitières des territoires qui, « *avec un gradient nord/sud ou nord-est/sud-ouest* » des précipitation (*DRIAS*, page 41), pourraient cesser progressivement.

Les scénarios du GIEC régional ne prévoient pas, ainsi en Pays de la Loire, d'évolution majeure du cumul des précipitations (800 mm en moyenne) mais soulignent clairement le passage de 4 à 2 saisons marquées par des aléas climatiques brusques et une saison sèche plus longue et une humide plus courte. Le département de Loire-Atlantique semble davantage doté en masses d'eau que d'autres départements de la région du fait de la façade maritime, la Loire, le Lac de Grandlieu, les zones humides de Brière et du Marais breton (présentation du Comité 21 - Comité départemental de l'eau - 09 mai 2023 – Préfecture de Loire-Atlantique).

L'histoire collective du Maraîchage Nantais est inscrite sur le territoire depuis le 15^e s. Les Maraîchers Nantais sont des acteurs de leur territoire. Ils ont investi localement dans des outils de production et d'expérimentation collective. Les exploitations, leurs Organisations de Producteurs et la plupart des fournisseurs (emballages, logistiques...) ont leur siège sur le territoire au plus près des parcelles.

Le savoir-faire maraîcher nantais capitalisé depuis 500 ans, la présence de masses d'eau et le cumul des précipitations apparaissent, selon ces sources, propices à une bonne adaptation des cultures de légumes frais au changement climatique et à l'accueil de nouvelles surfaces maraîchères pour compenser les pertes d'autres territoires du fait du changement climatique. En effet, « *Le département de Loire-Atlantique est entièrement situé dans le bassin hydrographique de la Loire, à savoir le bassin Loire-Bretagne. Ce département est fortement marqué par la présence de l'eau.* » (page 5 IRRILOIRE).

- La Fédération des Maraîchers Nantais est favorable à une prise en compte des spécificités régionales pour adapter les territoires et les activités agricoles et économiques qui s'y développent. Les zones géographiques et les productions maraîchères vont évoluer en France du fait du changement



climatique. Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre en considération les risques liés en termes de souveraineté nourricière de notre pays et d'anticiper les productions qui seront amenées à se développer sur les territoires les plus propices aux productions maraîchères. Dans ce contexte, la Loire-Atlantique possède un potentiel indéniable pour compenser et accueillir les activités de production maraîchère d'autres territoires.

Des mesures opérationnelles proposées pour le Plan National d'adaptation au Changement Climatique

- **Accès à l'eau et préservation de la capacité à produire des légumes en France**

La Fédération des Maraîchers Nantais souscrit pleinement aux objectifs affichés par plan de souveraineté en fruits et légumes annoncé il y a deux ans. Elle rappelle que les légumes sont composés d'eau à 85%. Sans eau, c'est la fin de la production de légumes et la fin de toute souveraineté alimentaire en la matière. Il faut également du soleil pour la croissance des plantes et l'été est une saison qui donne envie de consommer des légumes frais. L'arrêt de l'irrigation durant l'été signerait la fin de l'activité maraîchère. Il paraît nécessaire de sécuriser les capacités productives actuelles et d'anticiper les besoins de relocalisation des productions légumières sur notre territoire liée aux impacts du changement climatique. Les rapports du GIEC des Pays de la Loire esquissent une ligne La Rochelle/Grenoble en-dessous de laquelle les quantités d'eau pluviale seront moins importantes et les aléas climatiques plus violents. La Loire-Atlantique se situe au-dessus de cette ligne et bénéficie d'un climat océanique reconnu pour la culture de légumes primeurs.

→ Nous demandons, dans le cadre du Plan National d'adaptation au Changement Climatique, de sanctuariser l'accès à l'eau pour la production des légumes dans les territoires propices à leur production comme la Loire-Atlantique. L'objectif est de relocaliser les productions et de lutter contre les importations de GES et d'eaux grises.

- **Les cultures protégées sous grands abris (GAP), un outil au service de l'adaptation au changement climatique**

Les cultures protégées sous grands abris (GAP), en conventionnel comme en agriculture biologique, sont des techniques reconnues pour protection climatique des cultures, pour une réduction des intrants et une efficacité de l'irrigation. En page 45 de son 2^{ème} Rapport, le GIEC des Pays de la Loire recommande d'engager des actions comme « *Développer des cultures sous abris pour les variétés sensibles aux aléas violents : maraichage, petits fruits, vignes* »

L'intérêt des abris protégés est détaillé page 24 du tome 1 de l'étude IRRILOIRE mentionnée dans les sources : « *meilleure croissance, meilleure efficacité de l'eau, production sur des périodes plus longues, changements des contrats de main d'œuvre à durée déterminée à des contrats à durée indéterminée, économie de foncier (1 ha GAP équivaut à 3-4 ha en plein champ).* »

Les cultures protégées sous grands abris (GAP) sont cependant une solution très souvent exclue par les documents d'urbanisme locaux. La Fédération des Maraîchers Nantais regrette que la solution des cultures protégées sous grands abris ne soit pas retenue comme une alternative aux phytosanitaires dans des contrats territoriaux Eau. C'est dommageable alors que cela permettrait également une efficacité dans l'utilisation de l'eau, un usage accru des plantes auxiliaires pour lutter contre les ravageurs et une réponse efficace à la demande d'augmentation de la souveraineté alimentaire légumière. Certains documents d'urbanisme les écartent purement et simplement. Concernant l'intégration paysagère, une charte d'aménagement paysager a été rédigée avec les services de l'Etat et peut utilement être reprise par les collectivités. La saison pluvieuse, que nous venons de vivre, est un bon exemple pour montrer que les cultures sous abris sont un outil d'adaptation au changement climatique : les cultures sous abris protégés, en agriculture biologique et conventionnelle, ont constitué une très bonne réponse aux aléas climatiques, permettant de semer et de récolter, justement, à l'abri. En ce sens, les serres constituent un très bon outil de sécurisation de la production locale de légumes.

→ Nous demandons que les cultures protégées sous grands abris (GAP) soient reconnues dans les documents d'urbanisme comme des outils d'adaptation au Changement Climatique.



- **La récupération des eaux pluviales**

En 2020, la Fédération des Maraîchers Nantais a participé à une étude de l'INRAE pilotée par la DDTM de Loire-Atlantique intitulée « IRRILOIRE ». En page 80, il est indiqué : « *L'eau est un élément essentiel pour la croissance et le développement optimal des cultures. Un déficit hydrique peut causer des conséquences graves telles que des pertes importantes de rendement et de qualité des produits. Par conséquent, la gestion quantitative de l'eau représente un enjeu fort dans le Département de Loire Atlantique qui vise à une amélioration continue de la gestion et de la valorisation de l'eau d'irrigation. (...). Les limites de cette étude sont nombreuses et les chiffres présentés sont à relativiser. Néanmoins, cette étude a mis en évidence des progrès possibles pour chaque type de production en vue d'une meilleure gestion de l'irrigation.* ». La récupération des eaux pluviales à proximité des GAP et des serres sont un enjeu d'efficience.

→ Nous demandons, dans le cadre du Plan National d'adaptation au Changement Climatique, que la récupération et le stockage des eaux pluviales soient encouragés et facilités dans les documents d'urbanisme et les documents de planification de la gestion de l'eau.

- **Un plan de financement, de rénovation et de création de nouvelles serres et abris protégés**

L'étude de l'INRAE pilotée par la DDTM de Loire-Atlantique intitulée « IRRILOIRE » en 2020 a listé les avantages des cultures sous abris en lien avec des outils de gestion de l'irrigation de précision : petits tunnels en plein champ, grands abris de protection des plantes et systèmes hors-sol sous serre en verre. Cela passe également par le soutien aux actions mises en œuvre par les associations locales de gestion concertée des eaux utilisées pour l'irrigation. Le lien avec les travaux en cours avec le Ministère de la Transition écologique concernant la décarbonation de la filière maraîchère est à effectuer pour répondre aux objectifs d'adaptation et de décarbonation de la filière maraîchère française.

→ La Fédération des Maraîchers Nantais propose la rédaction d'un plan national, avec des déclinaisons régionales, de déploiement, de rénovation et de financement des outils efficaces pour optimiser l'usage de l'eau pour chaque kilo de légume produit (abris protégés, récupération des eaux de pluies et des eaux grises, sondes capacitatives, goutte-à-goutte...).

- **Mobiliser davantage la recherche sur l'adaptation au changement climatique**

La réponse aux appels à projet et manifestation d'intérêt mobilise des ressources humaines et financières des structures d'expérimentation or le financement de ces recherches est plafonné à 40 ou 60%. Pour améliorer l'efficacité de l'expérimentation et la diffusion des résultats, les plafonds de financement de l'expérimentation par AAP et AMI pourraient être relevés à 100%.

→ La Fédération des Maraîchers Nantais propose que les financements des AAP et des AMI soient pris en charge à 100% pour accélérer la recherche sur l'adaptation au changement climatique.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au cahier d'acteur de la Fédération des Maraîchers Nantais dans le cadre du Plan National d'adaptation au Changement Climatique. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées et de ma parfaite courtoisie.

Régis CHEVALLIER

Président de la Fédération des Maraîchers Nantais